



Compte-rendu du CST du 6 juin 2024

« Madame la présidente, Monsieur le directeur général des services, Mesdames et Messieurs les membres du CST,

Aujourd'hui, notre collectivité continue sa réorganisation des différentes directions. Après contact avec des agents concernés, nous avons constaté que la qualité de la communication en ce qui concerne les délais de réunions ou l'explication de l'arbitrage des choix retenus varie selon les directions concernées. Nous soulignons que ce dialogue est absolument nécessaire et permet de réduire les risques psychosociaux et le mal être au travail.

Cependant, des situations de mal-être persistent au sein de certains services, directions, territoires. Madame la Présidente, nous souhaitons vous alerter de nouveau sur le nombre de dossiers suivis notamment par les équipes enfance en territoire, les nombreuses absences pour cause de congés maladie non remplacées qui affectent les personnes présentes quotidiennement en cumulant des dossiers ou des situations et qui doivent assumer la responsabilité de répondre aux besoins des usagers dans des délais respectueux. Que dire également des situations dont les agents n'osent pas parler faute de reprécisions ou parce qu'ils ont peur de ne pas trouver l'oreille attentive...

Nous avons été une nouvelle fois alertés dernièrement sur les conditions de travail des référents Enfance qui dénoncent, je cite « des commandes hiérarchiques inhumaines, voire insensées... un système que nous ne comprenons plus, des tensions qui deviennent destructrices parce qu'elles viennent gangrener notre motivation et le sens que nous tentons de mettre au quotidien dans l'intérêt supérieur de l'Enfant... ». La DIRECTION ENFANCE ET FAMILLE est-elle à la dérive puisque nous avons appris également le départ de 2 cadres ?

Par ailleurs, en 2023, les juges des enfants du Tribunal d'Amiens ont saisi la défenseure des Droits de l'Enfant pour signaler des manquements dans les dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance et nous avons connaissance que dans ce cadre, des professionnelles ont été sollicités ces derniers jours... Pourrions-nous avoir des informations sur les conditions dans lesquelles ont eu lieu ces investigations ?

Nous vous alertons aussi sur les conditions de travail des assistants familiaux qui manquent souvent d'accompagnement dans leur quotidien au regard des difficultés rencontrées par les référents Enfance et qui pour satisfaire « le zéro placement non exécuté », on leur annonce la fin des dérogations nominatives de l'agrément remplacées par la capacité à accueillir de l'assistant familial ... La PMI est-elle informée de cette nouvelle directive, en est-elle à l'initiative ? Dans la réorganisation de la DRHDS, il est proposé de renforcer le pôle Santé, sécurité, social, qualité de vie et conditions de travail. Nous espérons que cette réorganisation, que vous motivez par la nécessité de mieux clarifier les missions et de renforcer la prévention en matière de santé au travail, permettra de diminuer les arrêts-maladie et les situations de conflits et qu'elle sera également un véritable soutien aux agents en difficultés ou en souffrance.

En ce qui concerne le protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail, nous rappellerons que celui-ci a été travaillé en toute transparence entre l'administration et les organisations syndicales. Ce dernier est une avancée réelle pour l'ensemble des agents de la collectivité qui définit les modalités et les conditions du télétravail, en prenant en compte les droits et les obligations de chacun. Enfin, nous espérons qu'il permettra une homogénéité et une égalité entre tous au sein de notre Administration en maintenant un service public de qualité pour les usagers.

Merci de votre écoute. »

1- Approbation du PV de la réunion du 11 avril 2024

Approuvé à unanimité

2- Rattachement de la Direction de la communication au Directeur général des services

Afin de se mettre en conformité avec une jurisprudence récente de mars 2023, le juge s'est prononcé sur la nécessité de rattacher directement la Direction de la communication au DGS. Cette réorganisation sera mise en œuvre au 1^{er} juillet 2024.

Approuvé à unanimité

3- Ajustements organisationnels de la Direction des affaires juridiques

Positionnée au sein de la Direction générale adjointe « Ressources humaines, juridiques et logistiques » au même titre que la direction des ressources humaines et du dialogue social et la direction des services logistiques, la Direction des affaires juridiques constitue une direction support à vocation transversale composée de 15 agents placés sous l'autorité d'une directrice. Le service des assemblées, rattaché à la DAJ depuis septembre 2021, assure principalement la préparation, l'organisation et le suivi des réunions du conseil départemental et de la commission permanente.

Il est proposé une nouvelle organisation concernant les missions de l'équipe dédiée aux assurances. Les 2 postes en catégorie B actuellement au sein de la Direction des services logistiques passeront à la DAJ au 1^{er} juillet 2024.

Approuvé à unanimité

4- Ajustements organisationnels de la Direction des services logistiques

A compter du 1^{er} juillet prochain, cette direction deviendra la Direction des moyens généraux et de la logistique avec 3 grands services : Service Accueil, Service Ressources administratives et budgétaires et Pôle modernisation des moyens généraux qui va gérer le service manifestations et déménagements, le service courrier/distribution et le service rattachés (huissier et chauffeur du Président).

Abstention de la CGT

5- Ajustements organisationnels de la Direction des ressources humaines et du dialogue social

Mise en place d'une politique globale de prévention, de maîtrise et de traitement de l'absentéisme avec le renforcement du Pôle Qualité de vie au travail pour une meilleure prise en charge des agents en congé de longue maladie, maladie longue durée, accident de service et maladie professionnelle.

Cette direction passera de 55 agents à 57 par redéploiement.

4 grands pôles distincts :

- Pôle qualité de vie au travail
- Pôle formation – accompagnement – recrutement
- Pôle gestion administrative et rémunérations
- Pôle pilotage et développement - SIRH

Abstention de la CFDT

6- Ajustements organisationnels de la Direction de la culture et des patrimoines

Au regard de la montée en puissance des événements dans le département de la Somme, il est proposé une nouvelle organisation structurelle et un renfort des effectifs inhérents à la stratégie culturelle et patrimoniale.

Approuvé à unanimité



7- Protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail

Ce présent a fait l'objet de réunions de négociation avec les organisations syndicales représentées au CST. Il fixe les nouvelles conditions d'exercice du télétravail au sein du Département. Il est obligatoirement signé par chaque agent exerçant ses missions en télétravail, lequel s'engage à en respecter les termes. Ce protocole d'accord prévoit les obligations de l'agent et de l'administration. L'administration ne mettra pas en place l'indemnité concernant le télétravail.

Approuvé à unanimité



8- Adhésion à la convention de participation santé (CDG 59, 02 et 80)

Depuis le 1^{er} décembre 2012, le Département a fait le choix de la procédure de labellisation pour participer au financement de la protection santé des agents.

Sur 2700 agents, seuls 750 bénéficient de cette participation.

Aujourd'hui, il est proposé d'adhérer à la convention de participation et au contrat collectif associé pour le risque santé conclue par les centres de gestion du Nord, de la Somme et de l'Aisne. Les évolutions tarifaires sont ainsi encadrées pour éviter toute hausse brutale. L'offre de la MNT a été retenue. Tout agent actif ou retraité pourra y adhérer ainsi que sa famille. La date d'effet des adhésions est prévue au 1^{er} novembre 2024.

Ce contrat est favorable pour les agents : une meilleure couverture et une participation employeur à hauteur de **25 €/mois**. Cependant, il est précisé que le Département s'alignera sur le décret si celui-ci est plus favorable.

Approuvé à unanimité



9- Actualisation du calendrier de RTT « collectifs » à l'occasion du passage de la flamme olympique

A l'occasion du passage de la flamme olympique, il est proposé de fixer un deuxième jour de RTT collectif pour la journée du **4 juillet 2024**.

Le 16 août est une journée de RTT collectif imposé.

Les 3 jours restants seront à poser librement par les agents.



PETIT RAPPEL !

POUR INFORMATION



Reprise de la régie de l'Historial de la grande guerre de PERONNE :

Dans le cadre de la reprise et du fonctionnement de la régie de l'Historial de la grande guerre de PERONNE, il sera proposé aux agents d'intégrer le CD80 dans les mêmes conditions salariales. Le Président se rendra sur place afin de communiquer avec l'ensemble des équipes.

Changement d'intitulé des fonctions de Responsable territorial et coordonnateur Cohésion sociale et logement de la DGASI :

Pour être en cohérence avec le nom de la Direction Insertion, logement et emploi (DILE)

Rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Au 31 décembre 2023, le Département de la Somme comptait 212 salariés en situation de handicap contre 203 en 2022. Soit un taux d'emploi de 7,78% au 31 décembre 2023.



Les formations

Il est noté une augmentation du budget « formation » de 31% par rapport à 2022. 89 apprentis sont accueillis à ce jour au sein de la collectivité.

INTERROGATION ??

Si vous avez des questions sur la nouvelle organisation des directions, vous pouvez nous joindre pour toutes informations



Prochain CST le 24 septembre 2024 à 9h30

A noter sur votre agenda

Contact syndical : syndicaf@somme.fr OU 06 20 65 22 79 / 03 22 71 80 33



Retrouvez directement toute l'actualité de notre syndicat sur www.syndicat-fo-80.fr